

Observatoire des tarifs bancaires aux particuliers dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon

L'IEDOM établit l'observatoire public des tarifs bancaires dans les DOM, conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière (art. 81). La collecte et le traitement des données couvrent l'ensemble des établissements bancaires installés dans les six géographies, à partir de leurs documents publics de tarification. Le présent observatoire porte sur les tarifs en vigueur au 1^{er} avril 2016.

Afin de permettre la comparaison des tarifs des DOM avec ceux de la métropole, cet observatoire reprend également les dernières données publiées par le Comité consultatif du secteur financier pour la métropole, c'est-à-dire les tarifs en vigueur au 5 janvier 2015, selon la même méthodologie que celle appliquée par l'IEDOM. L'échantillon du CCSF porte sur la moyenne des tarifs de 126 établissements de crédit métropolitains représentant 98,5% des parts de marché des comptes de particuliers.

- Comparativement à l'observatoire d'octobre 2015, 5 tarifs moyens de l'extrait standard sur 14 affichent une diminution. Par ailleurs, 11 tarifs moyens DOM de l'extrait standard sont inférieurs ou égaux aux moyennes CCSF.
- Parmi les tarifs réglementés, seuls les frais de rejet de prélèvement enregistrent une légère hausse.

Nota bene : ❶ La structure des places bancaires, avec parfois le poids important de certains établissements, explique les écarts sensibles entre les géographies. ❷ L'observatoire ne retient que les valeurs unitaires de services, et ne présente pas les forfaits aux définitions propres à chaque établissement de crédit. ❸ Une évolution de tarif moyen peut n'être due qu'à l'évolution du nombre de comptes des établissements.

Tarification moyenne des services bancaires aux particuliers dans les DOM et la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon au 1^{er} avril 2016

en euros	Guadeloupe	Guyane	Martinique	La Réunion	Mayotte	Saint-Pierre-et-Miquelon	Moyenne DOM	Moyenne CCSF
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD								
Frais de tenue de compte (par an)	24,83	15,14	24,01	12,96	16,33	4,27	18,64	14,20**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0,39	0,43	0,71	0,00	0,00	0,00	0,29	0,31
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,97	1,57	1,20	1,37	1,01	NS	1,47	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,38	0,27	0,31	NS	0,30	SO	0,31	0,40
Carte de paiement internationale à débit différé	44,61	44,84	44,86	44,01	44,12	44,56	44,42	44,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	39,82	40,39	39,64	38,77	38,48	36,93	39,33	38,92
Carte de paiement à autorisation systématique	31,17	29,41	30,77	30,38	29,17	34,90	30,56	30,38
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	0,81	0,78	0,87	0,72	0,81	0,26	0,78	0,90
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,75	3,59	3,68	3,36	3,47	3,23	3,55	3,61
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,85
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	7,52	7,01	7,34	7,48	7,51	6,93	7,42	7,73
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	24,68	25,65	24,74	23,40	23,47	NS	24,19	24,64
TARIFS RÉGLEMENTÉS								
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	26,99	27,82	27,03	27,48	27,83	22,36	27,28	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	45,88	45,68	46,16	44,80	45,98	42,36	45,48	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	16,51	15,22	17,04	16,37	17,32	17,72	16,51	

SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 14,20 € est celui de la moyenne France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte telle que calculée par le CCSF conformément à l'objectif de convergence défini dans le rapport Constans et l'avis du CCSF du 30 septembre 2014. Pour mémoire, la moyenne métropole calculée et publiée par le CCSF (« frais de tenue de compte actif hors cas de gratuité »), s'établit à 13,95 € au 5 janvier 2015.

Méthodologie : les tarifs présentés sont des moyennes pondérées par géographie. Le tarif de chaque établissement de crédit est pondéré par le nombre de comptes ordinaires de particuliers détenus par l'établissement. La moyenne DOM tient compte du poids de chaque géographie (nombre total de comptes ordinaires de particuliers).

GUADELOUPE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} avril 2016

en euros	BRED-BP	CEPAC	BNPP GUADELOUPE	CRCAMG	FCMAG	SGBA	LA BANQUE POSTALE	BDAF	LCL	Moyenne Guadeloupe	Moyenne CCSF
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD											
Frais de tenue de compte (par an)	18,00	14,40	40,00	48,00	24,00	45,00	6,20	60,36	24,00	24,83	14,20**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0	0	2,00	0	3,00	3,90	0	3,50	0	0,39	0,31
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	2,99	2,30	1,00	1,70	50	2,00	1,30	1,97	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	50	0,30	0,50	0,20	0,50	0,23	50	50	0,38	0,40
Carte de paiement internationale à débit différé	43,50	39,00	46,00	47,00	46,20	45,00	44,50	45,00	48,00	44,61	44,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	43,50	39,00	46,00	38,00	37,00	35,00	39,00	33,00	42,60	39,82	38,92
Carte de paiement à autorisation systématique	33,00	35,50	30,00	32,00	28,00	32,00	28,50	32,36	29,40	31,17	30,38
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	0,90	1,00	0	0,65	0	1,00	0,81	0,90
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,60	3,50	5,05	4,00	4,08	4,20	3,30	4,25	4,40	3,75	3,61
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,85
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,00	8,00	6,60	8,00	8,00	7,52	7,73
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	26,00	18,30	32,00	24,00	26,00	29,95	24,00	22,87	33,60	24,68	24,64
TARIFS RÉGLEMENTÉS											
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	22,00	30,00	30,00	30,00	29,50	28,50	22,00	30,00	26,99	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	42,00	50,00	50,00	50,00	49,50	45,00	42,00	50,00	45,88	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	12,00	20,00	20,00	20,00	19,90	12,30	12,00	20,00	16,51	

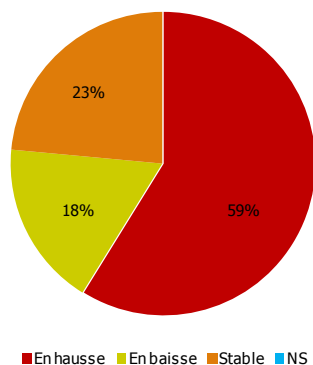
SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

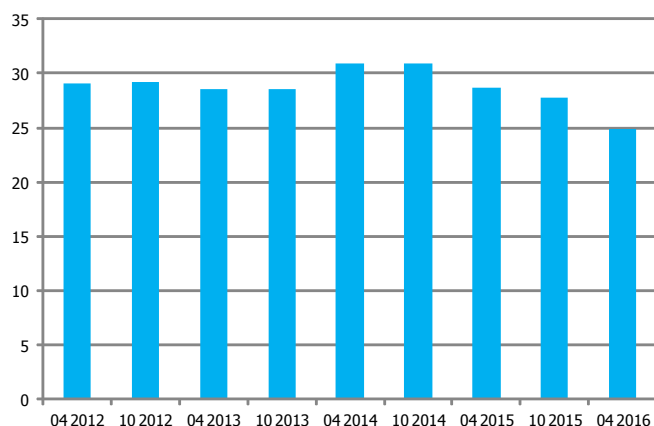
* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 14,20 € est celui de la moyenne France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte telle que calculée par le CCSF conformément à l'objectif de convergence défini dans le rapport Constans et l'avis du CCSF du 30 septembre 2014. Pour mémoire, la moyenne métropole calculée et publiée par le CCSF (« frais de tenue de compte actif hors cas de gratuité »), s'établit à 13,95 € au 5 janvier 2015.

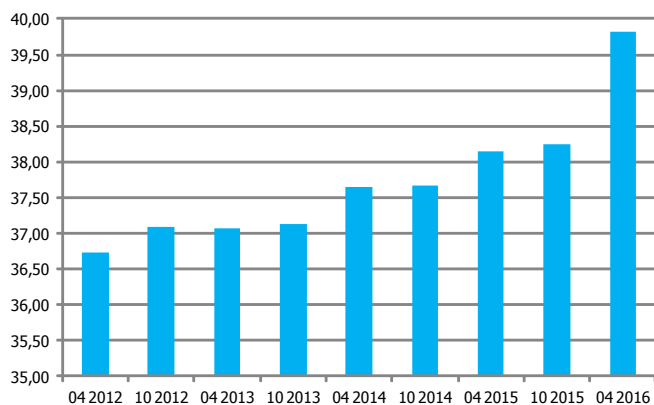
Évolution de l'ensemble des tarifs moyens entre octobre 2015 et avril 2016



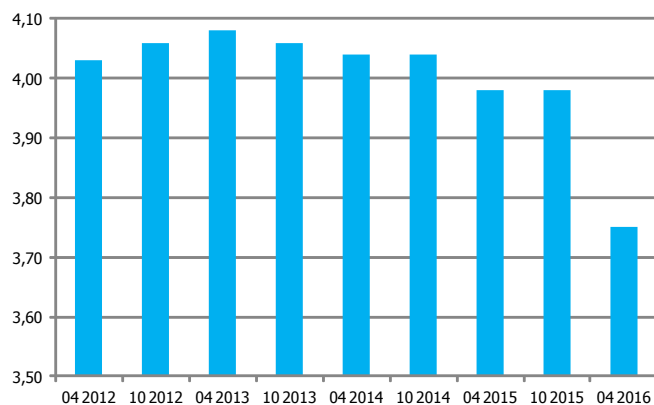
Évolution des frais de tenue de compte (en euros)



Évolution de la tarification de la carte de paiement à débit immédiat (en euros)



Évolution de la tarification d'un virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (en euros)



GUYANE

Tarifcation moyenne des services bancaires au 1^{er} avril 2016

en euros	BRED-BP	BNPP GUYANE	FCMAG	CRCAMMG	LA BANQUE POSTALE	BDAF	LCL	Moyenne Guyane	Moyenne CCSF
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD									
Frais de tenue de compte (par an)	18,00	46,00	24,00	46,68	6,20	60,36	24,00	15,14	14,20**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0	2,00	3,00	0	0	3,50	0	0,43	0,31
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	3,00	1,00	0	50	2,00	1,30	1,57	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	0,30	0,20	0,30	0,21	50	50	0,27	0,40
Carte de paiement internationale à débit différé	43,50	46,00	46,20	48,80	44,50	45,00	48,00	44,84	44,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	43,50	46,00	37,00	38,50	39,00	33,00	42,60	40,39	38,92
Carte de paiement à autorisation systématique	33,00	30,00	28,00	31,20	28,50	32,36	29,40	29,41	30,38
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	1,00	0,65	0	1,00	0,78	0,90
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,32	5,05	4,08	3,40	3,30	4,25	4,40	3,59	3,61
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,85
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	6,00	8,00	6,60	8,00	8,00	7,01	7,73
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	26,00	32,00	26,00	24,00	24,00	22,87	33,60	25,65	24,64
TARIFS RÉGLEMENTÉS									
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	30,00	30,00	30,00	28,50	22,00	30,00	27,82	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	50,00	50,00	50,00	45,00	42,00	50,00	45,68	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	20,00	20,00	20,00	12,30	12,00	20,00	15,22	

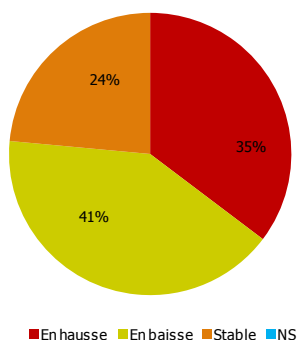
SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

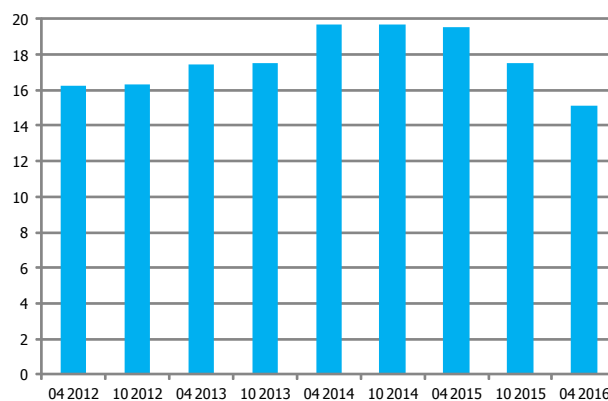
* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 14,20 € est celui de la moyenne France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte telle que calculée par le CCSF conformément à l'objectif de convergence défini dans le rapport Constans et l'avis du CCSF du 30 septembre 2014. Pour mémoire, la moyenne métropole calculée et publiée par le CCSF (« frais de tenue de compte actif hors cas de gratuité »), s'établit à 13,95 € au 5 janvier 2015.

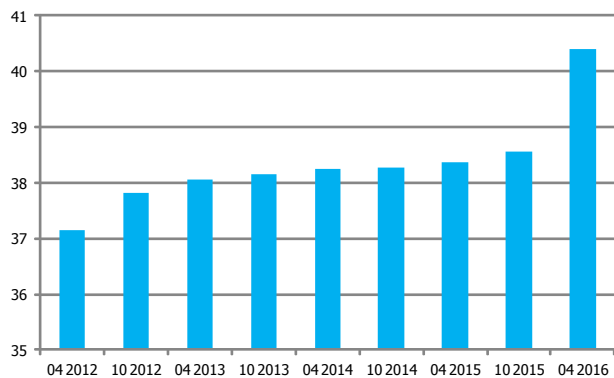
Évolution de l'ensemble des tarifs moyens entre octobre 2015 et avril 2016



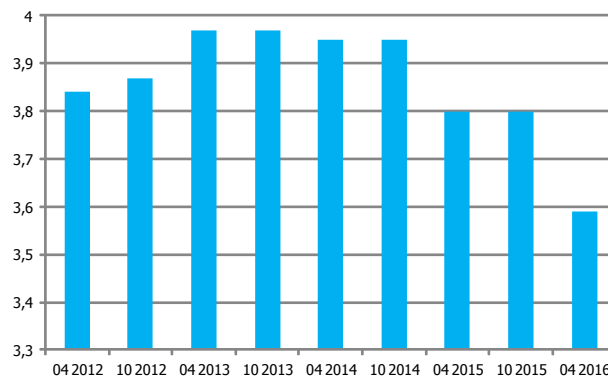
Évolution des frais de tenue de compte (en euros)



Évolution de la tarification de la carte de paiement à débit immédiat (en euros)



Évolution de la tarification d'un virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (en euros)



MARTINIQUE

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} avril 2016

en euros	BRED-BP	CEPAC	BNPP MARTINIQUE	FCMAG	SGBA	CRCAMMG	LA BANQUE POSTALE	BDAF	LCL	Moyenne Martinique	Moyenne CCSF
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD											
Frais de tenue de compte (par an)	18,00	14,40	40,00	24,00	45,00	46,68	6,20	60,36	24,00	24,01	14,20**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0	0	1,50	3,00	3,90	0	0	3,50	0	0,71	0,31
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	3,00	1,00	1,70	0	50	2,00	1,30	1,20	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	50	0,30	0,20	0,50	0,30	0,23	50	50	0,31	0,40
Carte de paiement internationale à débit différé	43,50	39,00	44,50	46,20	45,00	48,80	44,50	45,00	48,00	44,86	44,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	43,50	39,00	44,50	37,00	35,00	38,50	39,00	33,00	42,60	39,64	38,92
Carte de paiement à autorisation systématique	33,00	35,50	30,00	28,00	32,00	31,20	28,50	32,36	29,40	30,77	30,38
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	1,00	1,00	0	1,00	0,65	0	1,00	0,87	0,90
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,60	3,50	5,05	4,08	4,20	3,40	3,30	4,25	4,40	3,68	3,61
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,85
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	6,00	8,00	8,00	6,60	8,00	8,00	7,34	7,73
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	26,00	18,30	32,00	26,00	29,95	24,00	24,00	22,87	33,60	24,74	24,64
TARIFS RÉGLEMENTÉS											
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	22,00	30,00	30,00	29,50	30,00	28,50	22,00	30,00	27,03	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	42,00	50,00	50,00	49,50	50,00	45,00	42,00	50,00	46,16	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	12,00	20,00	20,00	19,90	20,00	12,30	12,00	20,00	17,04	

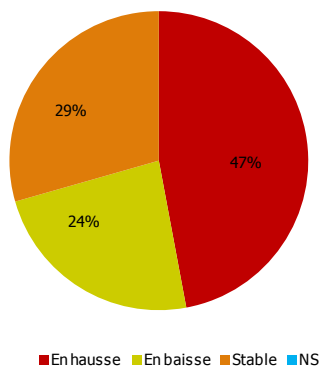
SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

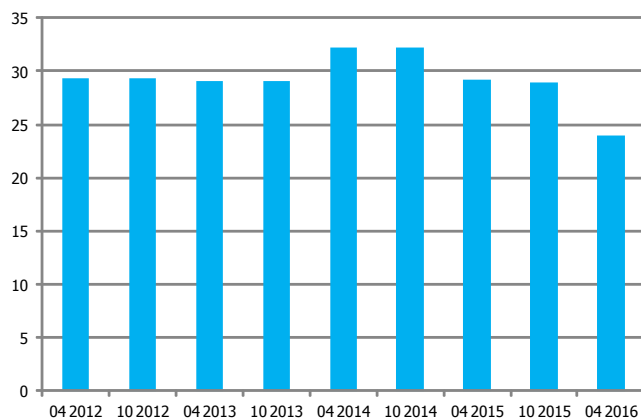
* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 14,20 € est celui de la moyenne France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte telle que calculée par le CCSF conformément à l'objectif de convergence défini dans le rapport Constans et l'avis du CCSF du 30 septembre 2014. Pour mémoire, la moyenne métropole calculée et publiée par le CCSF (« frais de tenue de compte actif hors cas de gratuité »), s'établit à 13,95 € au 5 janvier 2015.

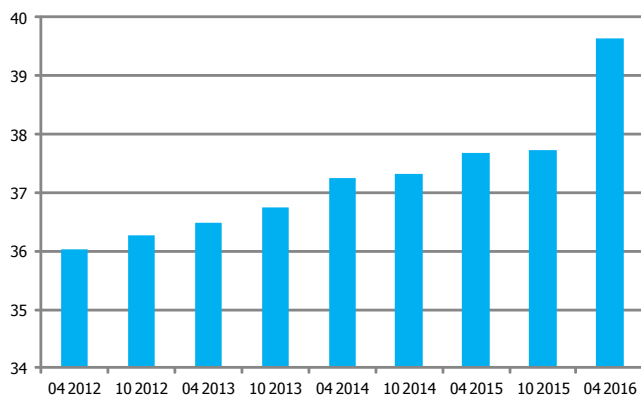
Évolution de l'ensemble des tarifs moyens entre octobre 2015 et avril 2016



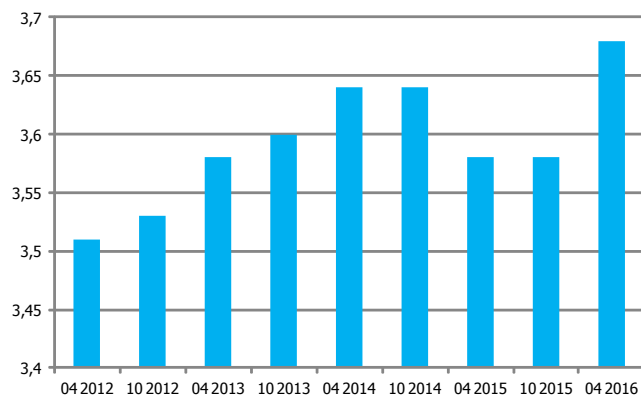
Évolution des frais de tenue de compte (en euros)



Évolution de la tarification de la carte de paiement à débit immédiat (en euros)



Évolution de la tarification d'un virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (en euros)



LA RÉUNION

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} avril 2016

en euros	BRED-BP	CEPAC	BR	BFCOI	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	BNPP REUNION	Moyenne Réunion	Moyenne CCSF
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD									
Frais de tenue de compte (par an)	14,40	14,40	27,00	30,00	0	6,20	36,00	12,96	14,20**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,31
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	2,55	1,00	1,00	1,00	SO	2,00	1,37	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	SO	SO	0,30	0,20	0,23	SO	NS	0,40
Carte de paiement internationale à débit différé	43,50	40,00	45,00	44,00	44,00	44,50	46,00	44,01	44,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	43,50	40,00	37,00	36,00	36,00	39,00	41,00	38,77	38,92
Carte de paiement à autorisation systématique	33,00	40,00	30,00	28,00	27,80	28,50	32,00	30,38	30,38
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	1,00	0	1,00	0,65	0,65	1,30	0,72	0,90
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,60	3,50	3,30	3,30	3,25	3,30	3,50	3,36	3,61
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,85
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	8,00	6,60	8,00	7,48	7,73
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	26,00	18,30	25,00	21,25	24,00	24,00	21,48	23,40	24,64
TARIFS RÉGLEMENTÉS									
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	22,00	30,00	30,00	28,00	28,50	30,00	27,48	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	42,00	50,00	50,00	40,00	45,00	50,00	44,80	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	12,00	20,00	20,00	20,00	12,30	20,00	16,37	

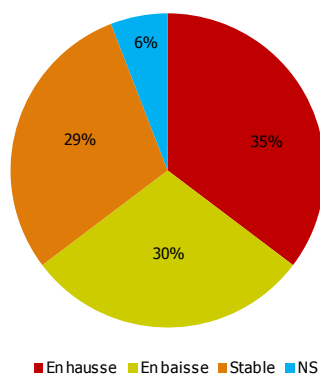
SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

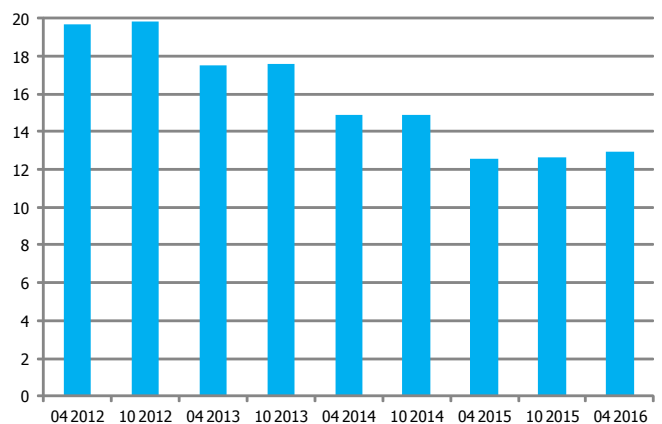
* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 14,20 € est celui de la moyenne France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte telle que calculée par le CCSF conformément à l'objectif de convergence défini dans le rapport Constans et l'avis du CCSF du 30 septembre 2014. Pour mémoire, la moyenne métropole calculée et publiée par le CCSF (« frais de tenue de compte actif hors cas de gratuité »), s'établit à 13,95 € au 5 janvier 2015.

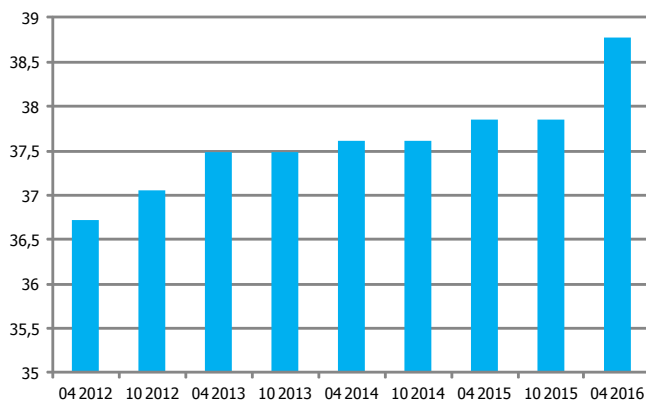
Évolution de l'ensemble des tarifs moyens entre octobre 2015 et avril 2016



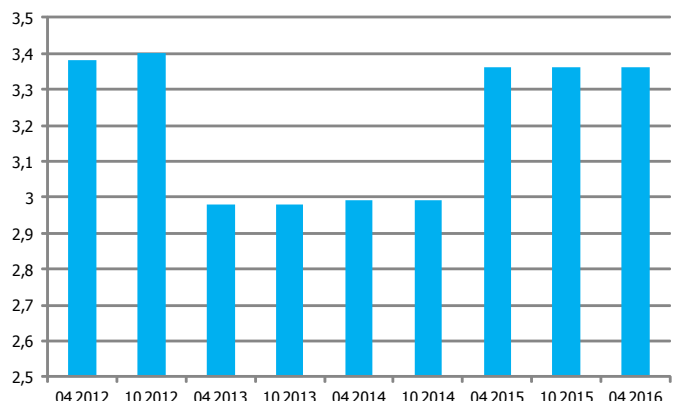
Évolution des frais de tenue de compte (en euros)



Évolution de la tarification de la carte de paiement à débit immédiat (en euros)



Évolution de la tarification d'un virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (en euros)



MAYOTTE

Tarifification moyenne des services bancaires au 1^{er} avril 2016

en euros	BRED-BP	BR	BFCOI	CRCAMR	LA BANQUE POSTALE	Moyenne Mayotte	Moyenne CCSF
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD							
Frais de tenue de compte (par an)	14,40	27,00	30,00	0	6,20	16,33	14,20**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0	0	0	0	0	0,00	0,31
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	1,05	1,00	1,00	1,00	SO	1,01	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	0,52	SO	0,30	0,20	0,21	0,30	0,40
Carte de paiement internationale à débit différé	43,50	45,00	44,00	44,00	44,50	44,12	44,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	43,50	37,00	36,00	36,00	39,00	38,48	38,92
Carte de paiement à autorisation systématique	33,00	30,00	28,00	27,80	28,50	29,17	30,38
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	1,00	0	1,00	0,65	0,65	0,81	0,90
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,32	3,30	3,80	3,25	3,30	3,47	3,61
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	0	0	0	0	0,00	0,85
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0	0	0	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	8,00	8,00	8,00	8,00	6,60	7,51	7,73
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	26,00	25,00	21,25	24,00	24,00	23,47	24,64
TARIFS RÉGLEMENTÉS							
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,00	30,00	30,00	28,00	28,50	27,83	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,00	50,00	50,00	40,00	45,00	45,98	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	20,00	20,00	20,00	12,30	17,32	

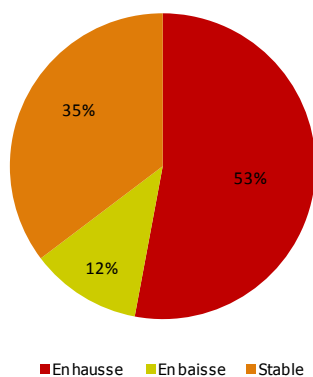
SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

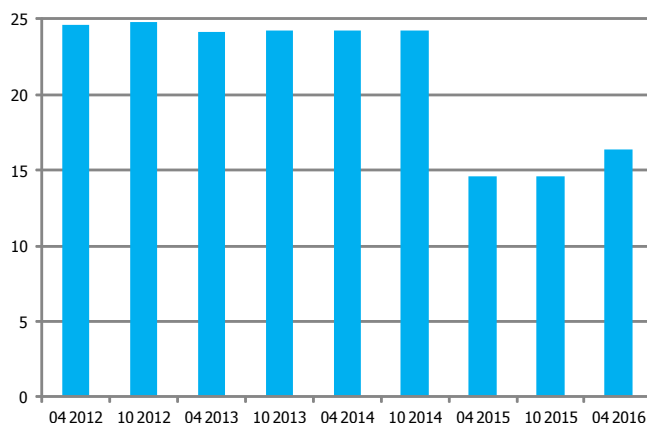
* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 14,20 € est celui de la moyenne France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte telle que calculée par le CCSF conformément à l'objectif de convergence défini dans le rapport Constans et l'avis du CCSF du 30 septembre 2014. Pour mémoire, la moyenne métropole calculée et publiée par le CCSF (« frais de tenue de compte actif hors cas de gratuité »), s'établit à 13,95 € au 5 janvier 2015.

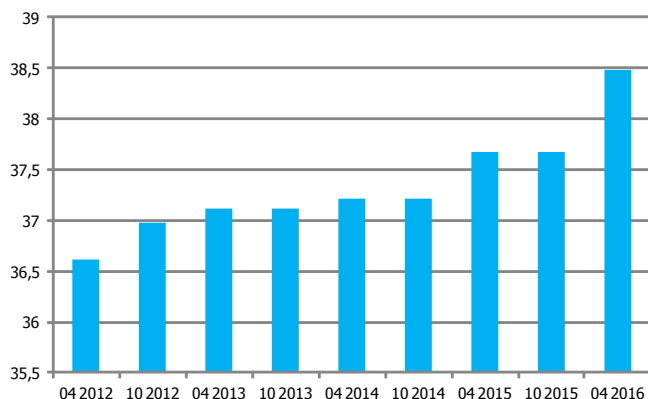
Évolution de l'ensemble des tarifs moyens entre octobre 2015 et avril 2016



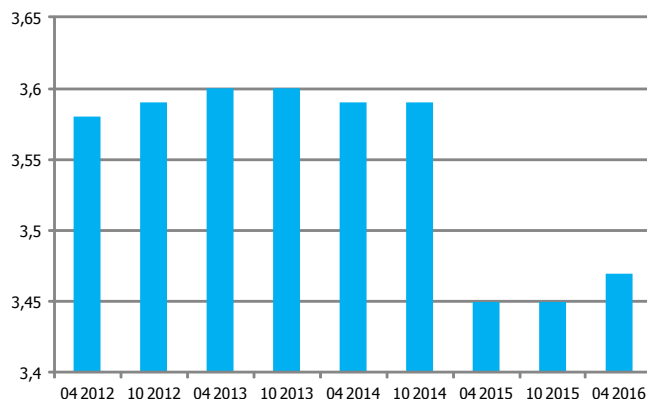
Évolution des frais de tenue de compte (en euros)



Évolution de la tarification de la carte de paiement à débit immédiat (en euros)



Évolution de la tarification d'un virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (en euros)



SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Tarification moyenne des services bancaires au 1^{er} avril 2016

en euros	BDSMP	CEIDF	Moyenne Saint-Pierre-et-Miquelon	Moyenne CCSF
TARIFS DE L'EXTRAIT STANDARD				
Frais de tenue de compte (par an)	0	15,00	4,27	14,20**
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur Internet (par mois)	0	0	0,00	0,31
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	SO	2,50	NS	2,06
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	SO	SO	SO	0,40
Carte de paiement internationale à débit différé	44,50	44,70	44,56	44,95
Carte de paiement internationale à débit immédiat	35,90	39,50	36,93	38,92
Carte de paiement à autorisation systématique	35,90	32,40	34,90	30,38
Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale (au 1 ^{er} retrait payant)*	0	0,90	0,26	0,90
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (par virement et au 1 ^{er} virement)	3,20	3,30	3,23	3,61
Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro par Internet (par virement et au 1 ^{er} virement)	0	0	0,00	0,00
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	0	0	0,00	0,85
Frais par prélèvement (autre qu'un établissement financier)	0	0	0,00	0,00
Commission d'intervention (par opération)	6,50	8,00	6,93	7,73
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	SO	18,30	NS	24,64
TARIFS RÉGLEMENTÉS				
Frais de rejet de chèque < 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 30 €)	22,50	22,00	22,36	
Frais de rejet de chèque > 50 € (le tarif maximum imposé par la loi est de 50 €)	42,50	42,00	42,36	
Frais de rejet de prélèvement (le tarif maximum imposé par la loi est de 20 €)	20,00	12,00	17,72	

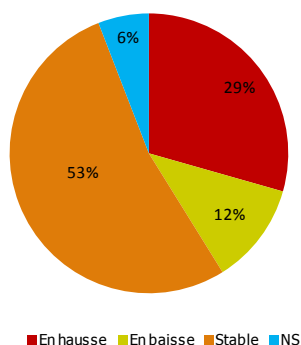
SO : Sans objet (service non proposé)

NS : Non significatif (nombre d'observations insuffisant)

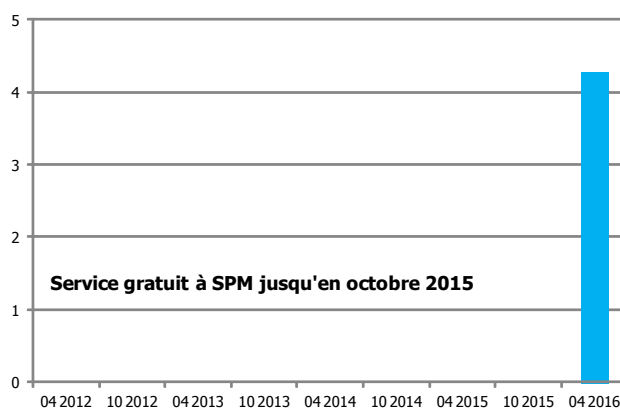
* Depuis l'Observatoire d'octobre 2015, c'est le tarif du 1^{er} retrait payant (et non celui du 1^{er} retrait) qui est suivi, conformément à l'extrait standard.

** Le montant de 14,20 € est celui de la moyenne France entière des établissements facturant des frais de tenue de compte telle que calculée par le CCSF conformément à l'objectif de convergence défini dans le rapport Constans et l'avis du CCSF du 30 septembre 2014. Pour mémoire, la moyenne métropole calculée et publiée par le CCSF (« frais de tenue de compte actif hors cas de gratuité »), s'établit à 13,95 € au 5 janvier 2015.

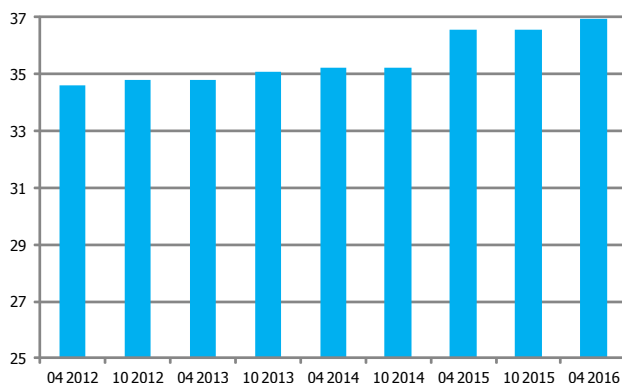
Évolution de l'ensemble des tarifs moyens entre octobre 2015 et avril 2016



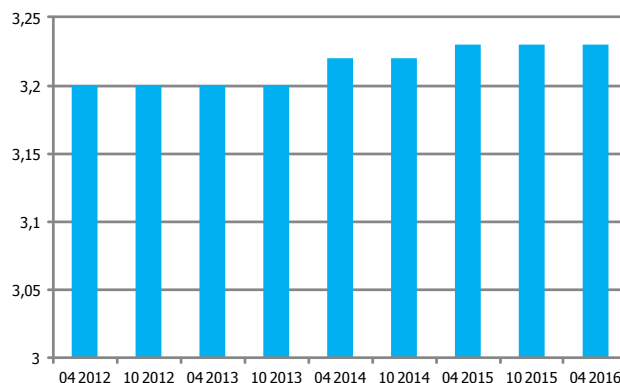
Évolution des frais de tenue de compte (en euros)



Évolution de la tarification de la carte de paiement à débit immédiat (en euros)



Évolution de la tarification d'un virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro en agence (en euros)



Toutes les publications de l'IEDOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.iedom.fr